

ESPACES

Le magazine de la ville d'Amilly



Amilly lauréate du
Prix de l'Europe 2020

Photo d'archives - Fête de l'Europe 2018

Grand format.08

Le Plan communal
de sauvegarde

Développement .17

Un atelier de gravure
à l'École municipale d'art

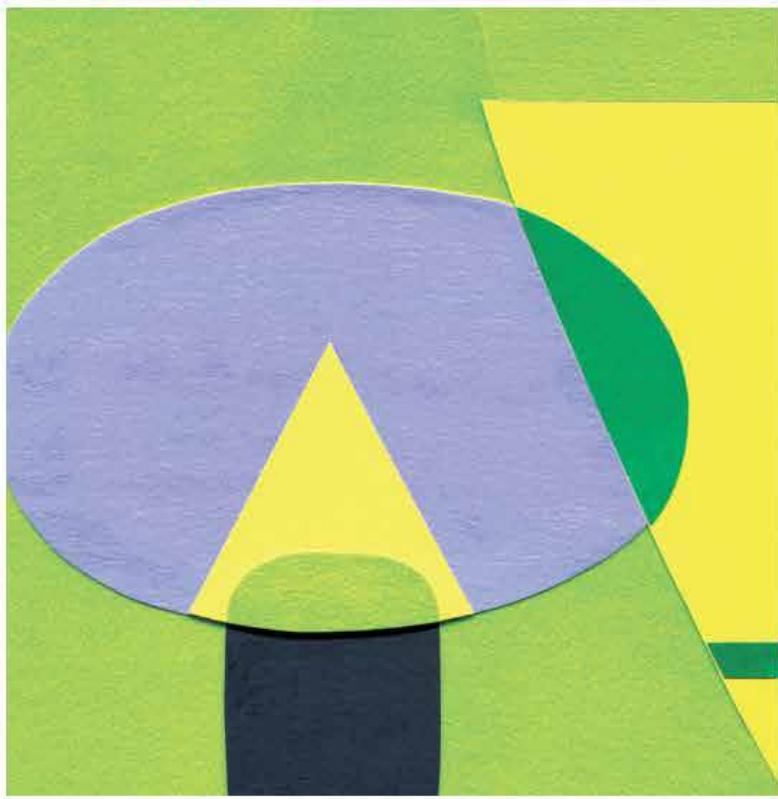
Cahier détachable

Document d'information
communale sur les risques
majeurs (DICRIM)



**Journées
européennes
du patrimoine**
Sam. 19 et dim. 20
septembre

Plus d'informations dans
"Vos rendez-vous"
et sur  amilly.com



LES TANNERIES
CENTRE
D'ART CONTEMPORAIN

Amilly
Ville des Arts



SOMMAIRE

EN VUE

06 Actualités

- C'est la rentrée!
- Amilly, Prix de l'Europe 2020

08 Grand format

- Le Plan communal de sauvegarde

11 Éclairage

- L'Espace familial, un service municipal ouvert à tous

EN LIEN

12 Vous

- Des parents d'élèves investis
- Entrez dans leurs danses !



EN AVANT

15 Projets

- Le Petit Chesnoy bientôt réhabilité

16 Territoire

- Qu'est-ce que l'AME ?

17 Développement

- Atelier de gravure à l'École d'art

18 Libre expression

19 Découverte

Retrouvez "Vos rendez-vous" en pages centrales de ce numéro

La version numérique d'Espaces est consultable sur amilly.com

Édito



“ Amilly a fait de l'enfance et de la jeunesse le cœur de son action ”

Le 6 juillet dernier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe annonçait les résultats du Prix de l'Europe et, à notre plus grande joie, Amilly remportait l'édition 2020 de cette prestigieuse distinction décernée aux communes investies dans la promotion de l'idéal européen.

Dans la période morose que nous traversons, cette récompense nous apporte espoir et réconfort. Je suis certain qu'il en va de même pour l'ensemble des acteurs qui font vivre l'Europe à Amilly, à qui cette réussite revient en premier lieu : les jeunes des écoles, du collège, leurs professeurs et tous les protagonistes du jumelage ainsi que les associations comme Amilly Rallye l'Europe, sans oublier les équipes des services municipaux qui mettent en œuvre chaque année la Fête de l'Europe et initient des démarches éducatives en direction de la jeunesse, notamment à la Maison des jeunes. Je les remercie toutes et tous vivement de leur implication.

Amilly a fait de l'enfance et de la jeunesse le cœur de son action et y consacre une partie importante de son budget. Aux frais de fonctionnement des services (restauration et transport scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire, multi-accueil et crèche municipale) s'ajoutent les dépenses d'investissement relatives aux constructions ou aménagements d'équipements.

Cette rentrée est, notamment, marquée par la mise en service d'une toute nouvelle infrastructure scolaire : l'extension de la maternelle de Saint-Firmin, qui apporte un confort d'accueil supplémentaire aux élèves et aux équipes d'enseignement et d'entretien. Au Clos-Vinot élémentaire, la réhabilitation du site s'est poursuivie depuis le déconfinement et la première tranche de travaux s'est achevée cet été. La partie abritant l'ancienne cuisine centrale a été transformée en locaux pour les professeurs. L'étape suivante consiste à bâtir un accueil périscolaire. Pour cette nouvelle année démarre un autre chantier d'envergure : la construction d'un restaurant scolaire sur le site de l'école élémentaire de Viroy. Dès la rentrée 2021, maternels et élémentaires déjeuneront ainsi dans un seul et même bâtiment. Comme pour l'ensemble de ses investissements, Amilly puise dans ses fonds propres.

À l'heure d'écrire ces lignes, la rentrée n'a pas encore eu lieu. Dans ce contexte difficile et incertain, nous formulons le vœu qu'elle se déroule au mieux à la fois pour les élèves, pour les enseignants et pour les agents communaux travaillant en milieu scolaire et périscolaire. Nous leur souhaitons bon courage à tous et restons à leurs côtés.

Gérard DUPATY
Maire d'Amilly



> Voirie.

Dans le secteur de Viroy, les rues Koenig, De Gaulle et Churchill ont connu une réfection. La rue des Dadots aussi, a été refaite (trottoirs, bordures, chaussée). Le montant de ces différents chantiers s'élève à 500 000 € hors taxes.



> Un été musical.

Les ensembles Perspectives et PopHarpeTrio ont assisté à leurs concerts en juillet dernier. Ces concerts ont clôturé des résidences de travail organisées.



> Miel.

Jean-Pierre Rousseau, apiculteur amateur chargé de s'occuper des deux ruches de la ville d'Amilly, a récolté une trentaine de kilos de miel d'été toutes fleurs.

V Vi



> Maternelle Saint-Firmin.

L'extension de l'école maternelle de Saint-Firmin entre en service pour cette rentrée. Ce bâtiment neuf se compose de nouveaux espaces de travail (salle de réunion, local de rangement...). Il abrite également des sanitaires.



ont ravi les spectateurs venus
Ces rendez-vous avec le public
es par le service Culture d'Amilly.

es de
ma
lle



l pour le personnel enseignant et d'entretien



> **Les jeunes en Normandie.**

Grâce au soutien du Souvenir français et du Département du Loiret, quinze adolescents sont partis en Normandie, du 7 au 11 juillet, à la découverte de sites de la Seconde Guerre mondiale devenus lieux de mémoire : Pegasus Bridge, la batterie de Longue-sur-Mer, les cimetières américains, anglais et allemands, le musée Airborne de Sainte-Mère-l'Église, le Mémorial de Caen. Le site fortifié Hillman a même ouvert spécialement pour nos jeunes !



> **Place au ciné.**

La Ville d'Amilly invite chaque fin d'été depuis trois ans les familles amilloises à une soirée ciné sous les étoiles, place de Nordwalde. Cette année n'a pas fait exception malgré la situation sanitaire, et 200 spectateurs ont assisté à la projection du film d'animation "Astérix - Le Secret de la Potion Magique". L'association Objectif Japon 2021 se chargeait de la buvette.



Arrivée d'Amilly Rallye l'Europe à la Fête de l'Europe 2019.

RÉCOMPENSE

Amilly Prix de l'Europe 2020 !

La plus haute distinction décernée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été attribuée à Amilly en juillet.

Amilly est lauréate du Prix de l'Europe 2020 ! Ce prix récompense les efforts de la commune pour promouvoir l'idéal d'unité européenne. Amilly détenait déjà le Diplôme européen depuis 2007, le Drapeau d'honneur depuis 2008 et la Plaquette d'honneur depuis 2012. Il ne lui restait qu'à graver l'ultime marche.

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale instituée le 5 mai 1949 par le traité de Londres. Son Assemblée parlementaire

a instauré le Prix de l'Europe en 1955. Il est constitué d'un trophée itinérant, d'une médaille, d'un diplôme et d'une bourse attribuée aux jeunes de la commune pour un voyage d'études.

En raison des conditions sanitaires défavorables, la remise officielle du Prix de l'Europe à Amilly a été repoussée au 2 juillet 2021, lors de la cérémonie d'ouverture de la 16^e édition de la Fête de l'Europe.

Une vidéo à consulter

Pour obtenir ce Prix, la ville d'Amilly a mis en avant ses actions en faveur de la promotion de l'idéal européen dans un dossier de candidature. Sélectionnée en finale, elle a ensuite réalisé une vidéo retraçant ses actions. Cette vidéo est consultable sur le site amilly.com

Reprise des activités culturelles de la Ville

Il reste des places, inscrivez-vous !

Cours de conversation. Cours d'italien et d'espagnol, quatre niveaux (débutant, intermédiaire 1 et 2, confirmé).

> Contact : 02 38 28 76 68
culture@amilly45.fr

École d'art : ateliers adultes, adolescents (15-18 ans) et enfants.

> Contact : 02 38 85 28 50
contactecoleart@amilly45.fr

École de musique. Dix-neuf disciplines, en plus de la formation musicale et des orchestres d'élèves.

> Contact : 02 28 85 03 34
ecolemusique@amilly45.fr

Conseil municipal

Les élus se réuniront les mercredis 23 septembre et 4 novembre à 20h, Maison Saint-Loup.

Mutuelle pour tous

L'association ACTIOM animera une réunion d'information sur la complémentaire Loiret Santé destinée aux personnes ne disposant pas de mutuelle, à la salle des Terres-Blanches, le 22 septembre à 17h30 (masque obligatoire). Cette intervention s'accompagnera de permanences le 15 octobre, le 19 novembre et le 10 décembre de 9h30 à 12h30, à la Maison Taraud.

> Pour s'inscrire aux permanences, contacter le 02 46 72 01 62



Rentrée des classes à l'école des Goths.

C'est la rentrée !

Plus de 1 450 élèves ont repris le chemin des écoles amilloises.

Pour cette rentrée, les gestes barrières continuent de s'appliquer au sein des établissements scolaires, notamment un lavage des mains régulier. Comme chaque année, le calme estival a donné l'occasion aux services municipaux en charge de l'entretien des bâtiments de procéder à des travaux d'amélioration.

Travaux d'amélioration dans les maternelles

L'école maternelle du Clos-Vinot est particulièrement concernée. Après une première tranche de travaux à l'été 2019, la seconde tranche a concerné la réfection des faux plafonds et leur isolation dans six classes, la réfection des sols (carrelage, plinthes...) dans une salle de classe,

un dortoir et deux locaux réservés aux ATSEM. Les travaux consistent également en la confection et la mise en place de mobilier (étagères, divers meubles de rangement...) dans les salles du personnel (bureaux, locaux techniques) et un dortoir, exécutés pour partie en régie par les agents de la Ville. Des opérations de maintenance du chauffage et de la toiture ont, par ailleurs, été réalisés.

Toujours en maternelle, cette fois-ci à l'école des Goths, des travaux d'amélioration du système de chauffage ont été effectués, tout comme à l'école maternelle de Viroy.

L'enveloppe consacrée à ces divers chantiers s'élève à 75 680 € hors taxes.

Deux chantiers démarrent. La Maison Mory, qui abrite la salle des mariages au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage pour les résidences d'artistes, va connaître un rafraîchissement global de son intérieur. Les extérieurs seront aménagés. Durée des travaux : un an.

Un restaurant scolaire va être construit sur le site de l'école de Viroy. Ce bâtiment de 650 m² permettra de réunir les maternelles et élémentaires (environ 300 élèves) dans un même espace de restauration. Il devrait entrer en fonction à la rentrée 2021.

Colis de Noël : les inscriptions

Si vous avez plus de 65 ans ou les aurez d'ici la fin de l'année 2020, faites-vous connaître auprès du service des Affaires Sociales/3^e âge avant le 20 novembre et vous recevrez un colis de Noël de la Ville d'Amilly. Inutile de vous inscrire si vous avez déjà reçu le colis l'an dernier.

Merci de signaler toute modification d'adresse ou déménagement.

> Contact : Service Affaires sociales / 3^e âge 02 38 28 76 56 / 60
social@amilly45.fr

Le Banquet annulé

Au regard du contexte sanitaire actuel, et afin de respecter les recommandations de la Haute Autorité de Santé à l'égard des personnes de plus de 65 ans, le Banquet des aînés prévu dimanche 18 octobre est annulé.

> Contact : Service Affaires sociales
02 38 28 76 56/60
social@amilly45.fr

Info piscine

La piscine a repris ses horaires d'hiver : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h15 à 13h30 et de 16h30 à 19h15, mercredi de 12h15 à 13h30, samedi de 16h30 à 18h30, dimanche de 9h à 12h15.

Elle sera fermée pour vidange du 19 au 24 octobre inclus.

> Contact : Piscine 02 38 85 47 56
piscine@amilly45.fr

LE CHIFFRE

11

Amilly est la 11^e ville française à se voir attribuer le Prix de l'Europe, après Puteaux (1956), Bordeaux (1957), Aubenas (1963), Strasbourg (1967), Nancy (1969), Mâcon (1974), Avignon (1977), Plouguerneau (1990), Marvejols (2000), et Landerneau (2011).



PRÉVENTION

Le Plan communal de sauvegarde

Le 31 mai 2016 a marqué l'histoire récente de notre ville comme étant le jour de la brusque et désastreuse montée des eaux du Loing. Cette crue centennale nous rappelle que le risque d'une catastrophe majeure dans notre commune est une réalité. Ce risque n'est pas le seul à figurer parmi les dangers potentiels auxquels Amilly est exposée. Ils sont répertoriés dans un document d'information préventive et de gestion des risques appelé Plan communal de sauvegarde (PCS).

Obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) comme Amilly pour le risque inondation, le PCS a été instauré par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Objectif : organiser la réaction

Le PCS est un outil opérationnel de gestion de crise visant à mettre en œuvre une organisation réactive en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens et les services existants pour optimiser la réaction.

La première partie du PCS est constituée du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) afin d'informer et de sensibiliser la population aux risques auxquels elle est soumise

et aux conseils de comportement à adopter.

Dans une deuxième partie, le PCS organise la mobilisation et la coordination des ressources (humaines et matérielles) de la commune pour protéger la population et faire face à un événement de sécurité civile et, si nécessaire, à une situation de crise.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population dans la limite des ressources dont elle dispose.

Le PCS constitue le maillon local de la gestion de crise. À l'échelle départementale, lorsque la mobilisation va au-delà du niveau de réponse courant, elle est coordonnée par le Préfet qui déclenche le plan ORSEC.

Le chiffre

9

C'est le nombre de risques naturels et technologiques recensés dans le Plan communal de sauvegarde, pour le territoire amillois.



Les inondations de 2016, rue de la Mère-Dieu.

Que contient le Plan communal de sauvegarde ?

Le PCS recense les risques naturels et technologiques que la commune est susceptible de rencontrer. S'y ajoutent le risque attentat et le risque pandémie. Il décrit la composition et le rôle de la cellule de crise et du poste de

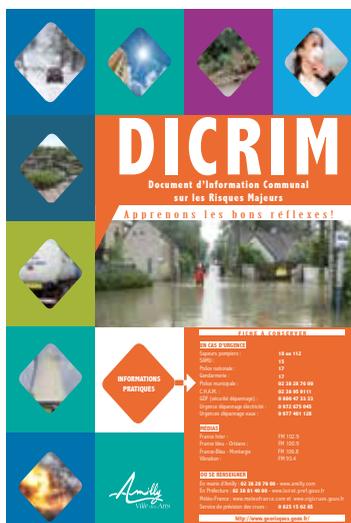
commandement communal. C'est un document de travail utile aux services amenés à le mettre en œuvre et, pour ce faire, il comporte des fiches action ainsi que des inventaires et des annuaires.

INFORMEZ-VOUS AVEC LE DICRIM

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est destiné aux habitants de la ville. Ce guide, à conserver, fournit les conduites à tenir avant, pendant et après la survenance de l'événement. Il est encarté dans ce numéro de votre magazine municipal Espaces. Vous y trouverez un bulletin d'inscription au Registre nominatif des personnes vulnérables du Centre communal d'action sociale. Ce registre permet une veille sociale et médicale auprès des personnes recensées en cas de canicule, de grand froid ou de pandémie.

Plus de précisions dans le DICRIM.

Consultable en ligne sur notre site  amilly.com



LA LISTE DES RISQUES

- **Risques naturels et climatiques majeurs**
Inondation, neige et verglas, tempêtes et orages, canicule, mouvements de terrain (cavités souterraines et retrait-gonflement des argiles).
- **Risques technologiques**
Transport de matières dangereuses, nucléaire
- **Risque sanitaire**
Pandémie
- **Risque sécuritaire**
Attentat



La mise sous pli des masques avant envoi aux Amillois.

LE RISQUE DE PANDÉMIE : UNE RÉALITÉ AVEC L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Notre commune est confrontée au risque "pandémie" du fait de l'épidémie mondiale de Covid-19.

Dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire, la ville a, sous l'autorité du maire, fait appel à plusieurs cellules du poste de commandement communal, afin notamment de coordonner la distribution de masques, intervenir auprès des personnes vulnérables, établir des protocoles pour l'accueil des enfants en milieu scolaire et périscolaire, en respectant les préconisations et consignes des autorités de l'État.

RENDEZ-VOUS

#Concerts #Spectacles
#Expositions #Évènements

Cahier détachable

#TANNERIES

NOUVELLE SAISON AU CENTRE D'ART

10 octobre 2020 - 29 août 2021

Cette Saison #5 sera marquée par la labellisation des Tanneries en Centre d'art contemporain d'intérêt national.

Ce moment charnière dans l'histoire et le développement du site formera un passage, placé sous le signe du jeu, d'où le titre donné à la Saison : Dis]Play Off [Line. Non sans espièglerie, le Centre d'art s'offre avec ce jeu de mots la possibilité de montrer à travers les artistes invités l'élaboration et la mise en place de dispositifs de représentation (display), l'activation et la désactivation des œuvres (play/off), ou encore la définition, le contournement voire le détournement des lignes de la création et des présupposés (play/line).

Retrouvez le programme des premières expositions de cette Saison #5 dans les pages intérieures de ce cahier.

Lucy Jorge Orta - Life raft balise de vie 2014

SEPTEMBRE

Vendredi 18 septembre

“JEUX PARLE ADOS”

Rencontre avec les 14 ans et plus.

Viens jouer, parler, échanger, réfléchir avec nous. Animé par Sarah et Lorie.

Sur inscription : 02 38 28 76 09 / 02 38 28 76 75

19h30 / Ludothèque

Mardi 22 septembre

RÉUNION D'INFORMATION

“ACCÈS À UNE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ”

17h30 / Salle des Terres-Blanches

Mercredi 30 septembre

JEUX DE CARTE TRADITIONNEL ET NOUVEAUTÉ

Séance pour tous.

Contact : 02 38 28 76 75

14h à 18h / Ludothèque

OCTOBRE

Samedi 3 octobre

LOTO - FOOT PARTENAIRES ET J3 FOOTBALL AMILLY

Contact 06 77 30 23 34

20h30 / Espace Jean-Vilar



Vendredi 9 octobre

LES VENDREDIS CINÉ

Cycle “Film parodique”

20h / Médiathèque

Samedi 10 octobre

CINÉ MÔMES

Courts-métrages

Cycle “Rats, souris et autres rongeurs”

17h / Médiathèque



#CONCERT

STEFAN TEMMINGH ET WIEBKE WEIDANZ

Dimanche 27 septembre - 18h à l'Église Saint-Martin

Quel est le point commun entre Haendel, Hotteterre, Bach et Veracini ? Outre qu'ils sont des compositeurs de la période baroque, tous ont écrit des œuvres pour les membres des monarchies européennes des XVII^e et XVIII^e siècles. À l'époque, les musiciens étaient rétribués soit par l'Église, soit par le Roi.

Le duo formé par Stefan Temmingh (flûte à bec) et Wiebke Weidanz (clavecin) s'en est inspiré pour construire un programme spécial : “Royal Music”.

Tarifs : plein, 18 € ; réduit et groupes, 13 € ; junior, 5 €. Gratuit pour les élèves de l'École municipale de musique. Réservations à l'Espace Jean-Vilar (voir #Contacts)

Mardi 20 octobre

SPECTACLE “LE SON D'ALEX”

Organisé par la médiathèque

Entrée libre sur réservation à la médiathèque (voir #CONTACTS)

20h30 / Espace Jean-Vilar

Jeudis 22 et 29 octobre

LE PETIT CINÉ DES VACANCES

Du cinéma gratuit et différent pour vos enfants. Âges et programme à venir.

10h / Médiathèque

Vendredi 23 octobre

MA NUMÉRITHÈQUE

Sur inscription

10h30 / Médiathèque

Vendredi 30 et samedi 31 octobre

TEN CANDLES : SOIRÉE JEU DE RÔLES

Groupe de 5 personnes maximum, qui se connaissent ou non ! Sur inscription
19h / Médiathèque

LA TENUE DE CES ÉVÈNEMENTS DÉPEND DE L'ÉVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE. ILS SONT SOUMIS AUX RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR.

#ÉVÈNEMENT

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Au Centre d'art contemporain Les Tanneries

► Pour prolonger l'expérience de l'École d'art aux Tanneries, deux **ateliers grand public de découverte de la gravure et de l'art imprimé** animés par Tereza Lochmann sont programmés. Une manière de comprendre le travail d'une jeune artiste, de développer sa créativité et de percevoir la dimension patrimoniale de la presse de Georges Thouvenot. **Samedi et dimanche, de 9h30 à 12h30.**

> À partir de 6 ans, enfants accompagnés d'un adulte. **Gratuit, sur réservation au 02 38 85 28 50 / contact-tanneries@amilly45.fr. Prévoir une blouse ou un vêtement non salissant. Port du masque dès 12 ans.**

► L'équipe d'accueil et de médiateurs fait découvrir, au gré d'une **visite guidée** d'une heure, l'histoire de l'ancienne usine jusqu'à son réaménagement en centre d'art, les nouvelles œuvres en cours d'installation et l'arrivée de la presse de Georges Thouvenot au sein de l'École d'art. **Samedi et dimanche de 14h30 à 18h.**

> **Gratuit. Départ toutes les 20 mn. Port du masque obligatoire dès 12 ans. Le matin, accès libre au Parc de Sculptures.**

► Assistez à une conversation publique en compagnie de l'artiste Tereza Lochmann qui viendra clore son temps de résidence passé au Centre et à l'École d'art. Cette conversation sera l'occasion de revenir sur l'élaboration et la réalisation de l'œuvre collective créée avec les élèves de l'École d'art, exposée tout l'après-midi. Ce temps d'échange et de restitution sera accompagné d'un goûter. **Dimanche, conversation publique à 16h30, restitution dès 14h30.**

Au parc des Terres-Blanches

► Visites guidées des espaces du parc par le responsable du secteur Espaces verts de 10h à 12h. Initiation au tir à l'arc par les J3 Tir à l'arc ; marche de 6 km avec les J3 Randonnée (rendez-vous à 9h30 salle des Terres-Blanches, départ à 10h) ; jeux pour les enfants et ateliers, animés par les services municipaux ; baptêmes en poneys avec les Écuries des couleurs. **Dimanche de 10h à 17h.**



Place de l'Église

► Stands de producteurs amillois locaux sur le marché. **Dimanche de 8h à 13h**

Espace naturel des Savoies et des Nêpruns

► Balades commentées par l'association "Corbeaux Gâtinais Nature", départs à 9h30 et 11h (sur réservation au 02 38 28 76 45)



Dimanche 4 octobre

COURSE "LES 10 BORNES D'AMILLY"

Les J3 Athlétisme proposent cinq courses pour enfants et adultes. Les non licenciés à la fédération française d'athlétisme, Pass running, Athlé loisir ou venant d'une autre fédération doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins d'un an.

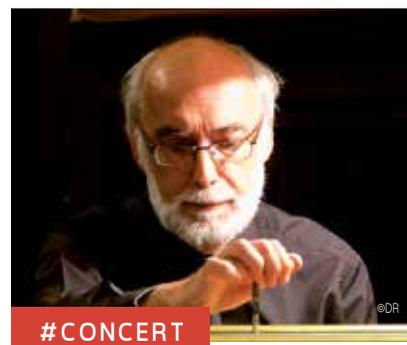
• Courses enfants et duo (enfants et parents) :

- 1000 m pour l'école d'athlétisme et poussins départ 9h35
- 2000 m pour benjamins départ 9h35
- 5 km à partir de la catégorie minime départ 9h55
- 10 km à partir de la catégorie cadet départ 10h00

Retrouvez tous les parcours et le règlement sur amilly.com/agenda

Contact : [Mathias Godon](mailto:Mathias.Godon@amilly.com) 06 74 80 35 68

Départ et arrivée des courses
Stade Georges-Clérisseau



#CONCERT

LORENZO GHIELMI

Dimanche 11 octobre - 18h00
à l'église Saint-Martin

Organiste auteur de plusieurs enregistrements consacrés à Nicolaus Bruhns et J.S. Bach, titulaire de l'orgue Ahrend de la basilique San Simpliciano de Milan, Lorenzo Ghielmi provoque une rencontre musicale entre Georg Böhm et J.S. Bach dans un récital de clavecin et d'orgue qu'il présentera à Amilly. Le premier a exercé une influence sur le second, devenu l'immense compositeur que l'on connaît aujourd'hui. Il l'a en effet précédé dans sa volonté de concilier les courants allemands en y ajoutant une note française.

Tarifs : plein, 10 € ; junior, 5 €. Gratuit pour les élèves de l'École municipale de musique. Réservations à l'Espace Jean-Vilar (voir #Contacts)

#CONCERT

LES VENDREDIS
DE L'ORGUE

Tous les vendredis
hors vacances scolaires
à 18h à l'église Saint-Martin

#CONTACTS

SERVICE CULTURE / JUMELAGES

Tél. 02 38 28 76 68
Mail. culture@amilly45.fr /
jumelage@amilly45.fr

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
LES TANNERIES 

Tél. 02 38 85 28 50
Mail. contact-tanneries@amilly45.fr
Web. www.lestanneries.fr

ÉCOLE D'ART

Tél. 02 38 85 28 50
Mail. contactecoleart@amilly45.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE

Tél. 02 38 85 03 34
Mail. ecolemusique@amilly45.fr

MÉDIATHÈQUE 

Tél. 02 38 90 09 55
Mail. mediatheque.amilly@agorame.fr

ESPACE JEAN VILAR

Tél. 02 38 85 81 96
Mail. ejv@amilly45.fr

LUDOTHÈQUE

Tél. 02 38 28 76 75
Mail. ludotheque@amilly45.fr

COUPS DE CŒUR 

Romans, films, albums, bandes dessinées : découvrez les coups de cœur culturels de l'équipe de la médiathèque d'Amilly sur le site agorame.fr

ENSEMBLE JACQUES MODERNE

Dimanche 8 novembre - 18h00 - Église Saint-Martin

Depuis sa création en 1974, l'Ensemble Jacques Moderne, composé d'un ensemble vocal et instrumental, passe en revue plus de deux siècles de musiques anciennes, des polyphonies de la Renaissance à l'apogée de la musique vocale baroque.

Dirigé par Joël Suhubiette, l'ensemble consacre son spectacle à Heinrich Schütz, figure tutélaire de la vie musicale allemande du début du XVII^e siècle, et maître de la chapelle de Dresde. Il présente quelques-unes des plus belles pièces sacrées, choisies

dans deux de ses opus essentiels : les "Kleine geistliche Konzerte" (1636-39) délivrent des duos et trios intimistes confiés aux solistes et à la basse continue et la "Geistliche chormusik" (1648) incarne dans l'éclat de son écriture polyphonique un questionnement séculaire : comment concilier l'ancien et le nouveau.

Tarifs : plein, 18 € ; réduit et groupes, 13 € ; junior, 5 €. Gratuit pour les élèves de l'École municipale de musique. Réservations à l'Espace Jean-Vilar (voir #Contacts)

#EXPOSITION

SAISON #5

L'inauguration de la 5^e saison artistique et le vernissage du 1^{er} cycle d'expositions et du renouvellement du Parc de Sculptures auront lieu le 10 octobre à partir de 16h30.

Expositions à voir dans les prochaines semaines

- > Lucy + Jorge Orta, Grande Halle, visible jusqu'au 10 janvier
- > IN HAWAII, Benoît Maire, Galerie Haute, visible jusqu'au 13 décembre
- > Atlas / Partitions silencieuses, Cécile Le Talec, Verrière, visible jusqu'au 13 décembre
- > La Capitale, Tomes I & II, vol. II, Camille Besson, Raphaël Rossi, Maxime Testu, Victor Vaysse, Petite Galerie, visible jusqu'au 13 décembre
- > Ludovic, Ludovic Chemarin®, Parc de sculptures, visible jusqu'au 13 décembre
- > Presqu'île #5, renouvellement partiel du Parc de Sculptures avec des œuvres de Bernhard Rüdiger et des Simonnet (*lire RegArts en page 19*).



Benoît Maire, Peinture de nuages 2020.

1.

Écoute et accompagnement.

Lorie Chardonnet, Conseillère Conjugale et Familiale, vous reçoit en entretien individuel, de couple ou familial pour que vous puissiez vous exprimer sur vos difficultés d'ordre familial. Elle vous accompagne dans votre réflexion. Son regard extérieur vous permet de prendre du recul.

2.

Liberté, anonymat et confidentialité.

Aucun engagement n'est demandé. Vous êtes libres de venir ponctuellement ou de convenir de rendez-vous réguliers, en fonction de vos besoins et de vos souhaits. Le respect mutuel est placé au cœur des rencontres.

Votre identité est préservée (seul votre prénom vous sera demandé) et la confidentialité des questions abordées est garantie.

3.

Orientation.

L'Espace familial est aussi un lieu d'orientation. La conseillère familiale vous éclaire sur les professionnels du territoire vers lesquels vous pouvez vous tourner. Cela peut être un service public spécifique, une association ou encore un professionnel de santé.

4.

Activités en groupe.

Elles sont proposées en soirée. Il s'agit de groupes de paroles, d'échanges et de réflexions pour les parents sur différentes thématiques, ou bien de groupes de jeux et discussions ouverts aux adolescents en collaboration avec la Ludothèque. Le calendrier des prochains rendez-vous dépendra de l'évolution des conditions sanitaires.

L'Espace familial, un service municipal ouvert à tous

5.

Tous les âges.

L'Espace familial est ouvert à tous les Amillois, quel que soit leur âge : enfants, adolescents, parents, futurs parents, grands-parents, couples.

Il s'adresse également aux familles ne résidant pas sur le territoire communal dont les enfants sont inscrits dans un établissement scolaire du primaire ou du secondaire à Amilly (groupes scolaires de Viroy, du Clos-Vinot, de Saint-Firmin et école des Goths, collège Schuman, EREA Simone-Veil, lycée du Chesnoy). Les rendez-vous ont lieu en face à face à l'Espace familial, par téléphone ou en visio-entretien sur Skype.

Conditions sanitaires Covid-19.

Le port du masque est obligatoire à l'Espace Familial à partir de 11 ans. Le lieu est désinfecté et aéré après chaque rendez-vous.

> Pour prendre rendez-vous :

tél. : 02 38 28 76 09 ou

mail : lorie.chardonnet@amilly45.fr

Don du sang : une bonne collecte

Malgré le contexte sanitaire actuel, 40 personnes se sont présentées à la collecte de sang réalisée le 10 août dernier à l'Espace Jean-Vilar. Elles s'étaient préalablement inscrites sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr. La prochaine collecte aura lieu le mercredi 18 novembre de 14h à 18h, probablement selon les mêmes modalités.

M. Berquet, référent local, est à la recherche de volontaires pour promouvoir le don du sang par la distribution d'affiches dans le secteur d'Amilly. Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître.

> Contact 02 38 93 49 04 /
guy.berquet@sfr.fr



Restos du cœur : toujours en quête de bénévoles

La section amilloise de l'association Restos du cœur recherche des bénévoles libres le mardi matin et vendredi matin pour la distribution et les autres jours de la semaine pour collecter des denrées chez les commerçants.

Pour tout renseignement, se rendre au centre d'activité des Restos du cœur à Amilly (391, rue des Maupas) aux horaires d'ouverture : mardi et vendredi de 9h à 11h.

> Contact 02 38 85 23 67



MANIFESTATION

Des parents d'élèves in

Des parents d'élèves bénévoles animent la vie des écoles, en lien avec l

Au Clos-Vinot, on compte une école maternelle et une école élémentaire, idem à Saint-Firmin. Aux Goths et à Viroy, maternelle et élémentaire sont rassemblées dans un seul groupe scolaire. Qu'elles prennent une forme associative ou non, les structures de parents d'élèves soutiennent les professeurs dans la vie scolaire des élèves.

Les Ami'Goths. L'association présidée par Delphine Dat organise des animations pour faire vivre l'école et récolter des fonds destinés à financer les actions pédagogiques, les sorties et du matériel. L'équipe enseignante dispose grâce à cela de 20€ pour chaque élève. Les Ami'Goths mettent au point une brocante en mars/avril et tiennent des stands de jeux à la fête de l'école. En fin d'année, les bénévoles font une tombola ainsi qu'une vente de sapins et de chocolats en partenariat avec les fabricants bio de chocolat amillois BG Chocolats.

> Contact lesamigoths@gmail.com
Page Facebook Les Ami'Goths

C'Vinotland. L'association organise des moments festifs : un vide chambre ouvert à tous en automne, un marché de Noël en décembre. Aux beaux jours, les bénévoles mettent sur pied un vide-greniers ainsi que la fête de l'école. Les bénéfices sont reversés à la coopérative scolaire et à l'USEP (Fédération sportive scolaire des écoles publiques de l'enseignement du premier degré). C'Vinotland apporte un appui aux structures d'apprentissage ou de soutien scolaire comme l'Enseignement de langue

et de culture d'origine et l'Association d'aide aux devoirs. Elle participe aussi aux événements de la ville d'Amilly : Journée festive, Journée UNICEF, Places à Noël.

> Contact : Présidente Déborah Hutsebaut
06 81 21 05 03 / dhcg45@yahoo.fr
Page Facebook C'Vinotland

Écoles maternelle et élémentaire de Saint-Firmin. Les parents d'élèves élus au conseil de classe organisent trois événements principaux : la fête de Noël, le carnaval et la fête de l'école, ainsi que d'autres plus ponctuels comme les tombolas. Les bénéficiaires profitent à la coopérative scolaire, permettant de financer du matériel et des sorties (coût des visites, frais de déplacement en bus...).

> Contact Christelle Delamare
pe-primairesfdv@laposte.net
pe-maternellesfdv@laposte.net

Viroy Festivités. Une douzaine de bénévoles met en œuvre des manifestations échelonnées sur toute l'année. En octobre, un vide-greniers réunit 300 exposants dans l'école. En janvier, la "boum chaussette" fait danser enfants et parents tout un dimanche après-midi. Le loto organisé au printemps a lieu à l'Espace Jean-Vilar et la fête de l'école se tient en fin d'année scolaire. L'argent collecté est reversé à la coopérative scolaire pour financer les sorties et du matériel.

> Contact : viroyfestivites@gmail.com
Page Facebook Viroy Festivités



La brocante organisée par "AmiGoths"

vestis

des enseignants et la Ville d'Amilly.

Les conseils d'école

Dans chaque école est institué un conseil d'école. Il est composé de membres de l'équipe éducative, de représentants de la commune désignés parmi les élus municipaux et de parents d'élèves élus. À ce titre, c'est une instance de concertation traitant des questions principales de la vie scolaire : elle vote le règlement intérieur de l'école et donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement.

À l'école de Viroy, pour remplir cette mission, les parents d'élèves sont réunis en association, l'Association de parents d'élèves indépendants (APEI) présidée par Magalie Decamps. En plus de siéger au conseil d'école où ils soulèvent des questions aux sujets vastes (sécurisation des abords du site, harcèlement, temps d'utilisation des écrans...), les membres de l'APEI jouent un rôle d'intermédiaire et de relais entre les enseignants et les parents.

> Contact : Présidente Magalie Decamps apei.viroy.amilly@gmail.com

Entrez dans leurs danses



@Lainlain45

L'association Faré Börön

LOISIRS

De spectacle, de salon, en ligne, folklorique ou classique : entre art et sport, la danse compte des dizaines de styles et plus de 80 000 adeptes en France. À Amilly, ils se retrouvent dans les quatre associations de la ville : l'Association de convivialité et de loisirs d'Amilly (Aclam Danse), Danse sans frontières, Faré Börön et Passion Danse.

Aclam Danse. L'association enseigne les disciplines suivantes : rock'n'roll et west coast swing, kizomba, salsa et bachata. En plus des cours, les professeurs proposent des stages de danses non pratiquées en cours, à la demande des adhérents : cha cha, lindy hop, lady styling. Des soirées et des sorties sont organisées tout au long de l'année.

> Contact : Présidente Carole Verhaege 06 83 02 88 78 / Secrétaire Michel Montceau 06 04 49 04 86

Danse sans frontières. L'association se concentre particulièrement sur les danses de spectacle : jazz, contemporain, classique, street-jazz et hip-hop girly. Les cours sont ouverts aux enfants à partir de 4 ans, aux adolescents et aux adultes.

> Contact : Présidente Géraldine Chonavel 06 89 78 07 74 dansesansfrontieres45@gmail.com www.dansesansfrontieres.fr

Faré Börön. Spécialisée dans les danses traditionnelles d'Afrique de l'ouest, Faré Börön anime ses

cours "en live", au son du djembe, du doumdoum (gros tambour) et du balafon (xylophone africain). L'association organise des stages durant l'année.

> Contact : Présidente Catherine Leclerc 06 99 58 00 19 fareboron@gmail.com

Passion Danse. Avec Passion Danse, essayez-vous aux danses à deux, rock et salsa (à partir de 15 ans) ou aux danses en ligne : line dance et country (dès 11 ans) lors des cours dispensés par des professeurs agréés. La convivialité est garantie ! L'association propose quelques soirées dansantes dans l'année.

> Contact : Secrétaire Annie Sainjon 06 84 92 58 54 passiondanse45@gmail.com Page Facebook Passion DANSE Amilly 45

Le Guide des Sports

Retrouvez toutes les associations sportives de la ville d'Amilly dans le Guide des Sports 2020-2021, accessible sur amilly.com

RÉMI DUBOQ

AU PAS DE COURSE

Licencié aux J3 Athlétisme, il multiplie les courses d'endurance et impressionne par ses performances.

Effort.

Rémi Duboq a commencé à courir sur le tard, vers 35 ans, "pour perdre un peu de poids". Pas spécialement sportif, il a rapidement pris goût à l'effort et n'a cessé d'augmenter les distances :

10, 15 km, semi-marathon (21)...

Au bout de trois ans, il se lance dans son premier marathon. Depuis lors, à 50 ans, il court chaque jour 12 km, et participe à un semi-marathon par semaine. Pour s'entraîner dans un contexte collectif et parfaire sa technique, il a adhéré il y a 15 ans aux J3 Athlétisme.

Hors du commun.

Sa dernière performance en date, la Mil'kil, est réservée à des coureurs expérimentés. En juin dernier, avec 35 autres participants, il a relié Saint-Malo à Sète, soit 1000 km. Et cette fois-ci, le chrono ne s'arrêtait jamais de tourner. "La distance doit être parcourue dans un temps imparti de 14 jours. Je l'ai fait en 8 en courant de 2h30 du matin à 20h, en étant accompagné sur le plan logistique."

Étapes.

Sa préférence va aux courses à étapes. "Ce sont de longues distances, scindées sur plusieurs jours", explique-t-il.

Il s'est d'abord essayé au Marathon des Sables au Maroc. Ce premier voyage en a appelé d'autres et ses courses l'ont par exemple mené sur le chemin de Compostelle (Ultra-trail de Saint Jacques) du Puy à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Douleur.

Infatigable, Rémi Duboq ? Oui et non. La Mil'kil, expérience hors du commun, s'est terminée dans la douleur. "Les 200 derniers kilomètres, je les ai faits avec une inflammation d'un tendon du pied. J'ai mis un mois pour récupérer." Sa récompense et son réconfort : une belle quatrième place. Pour autant, il planifie déjà son prochain objectif : la Trans'Espagne en avril 2021, soit 1070 km en 18 jours d'affilée avec des dénivelés atteignant parfois 1000 mètres.



ACCUEIL DE LOISIRS

La partie sanitaire sera abattue pour laisser la place à un nouveau bâtiment.

Le Petit Chesnoy bientôt réhabilité

Ce début de mandat est marqué par le lancement du projet de réhabilitation des locaux du Petit Chesnoy, actuellement utilisés dans le cadre de l'accueil de loisirs.

La réhabilitation de la partie ancienne des locaux et l'édification, dans son prolongement, d'une nouvelle salle d'activité, constitue la seconde tranche du projet d'aménagement global du site de l'Accueil de loisirs de la Pailletterie. La première tranche avait consisté à démolir l'ancien préfabriqué et construire un nouveau bâtiment inauguré à l'été 2018.

L'ancien bâtiment rénové

Le bâtiment d'accueil actuel subira une rénovation complète. Cette modernisation passera notamment par des travaux d'isolation destinés à améliorer les performances énergétiques. Elle aura également pour objet la démolition du plancher de l'étage, opération qui permettra d'agrandir le volume de la pièce principale. Enfin, la création de trois grandes ouvertures sur la cour apportera à cet espace une plus grande luminosité. La mise au même niveau de toutes les pièces permettra, par ailleurs, son accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les trois autres bâtiments anciens du site seront également rénovés, notamment le bureau de la direction.

Une extension à construire

Un nouveau bâtiment sera construit dans la continuité de l'existant, en lieu et place des sanitaires actuels voués à être démolis. Ce nouvel espace abritera une salle d'activités d'environ 100 m². Sur le plan esthétique, et dans une volonté d'harmoniser le site, cette construction sera similaire à celle érigée en 2018 et bordée, comme elle, d'une coursive.

Une circulation facilitée

Des aménagements extérieurs fluidifieront la circulation à l'entrée du site : les arrivées et départs des parents et des bus

se feront en effet dans des conditions de sécurité optimum, entre autres grâce à la création d'un parking.

En clôturant l'accès au site de l'accueil de loisirs, la plantation d'une allée arborée piétonne aura pour effet de créer une séparation naturelle entre la zone de circulation des véhicules et la zone de circulation des piétons.

Cette réhabilitation globale du Petit Chesnoy, en plus d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, offrira la possibilité d'étendre la capacité d'accueil et de concentrer l'accueil extrascolaire du mercredi sur un seul et même site.

Le projet en est à ses débuts et les travaux ne démarreront qu'après une période d'études de plusieurs mois.



Trois ouvertures seront creusées dans la façade nord du bâtiment principal.

Travaux au Gros-Moulin : le calendrier

La modification du carrefour du Gros-Moulin entre dans la phase concrète des travaux pour plusieurs mois. Le périmètre du chantier est découpé en cinq zones, chacune correspondant à une phase. Les zones, dates et durées de travaux prévisionnelles sont les suivantes :

- Phase 1 : jusqu'au 10 octobre, rue Raymond-Lecerf Est et carrefour avec la RD943
- Phase 2 : du 15 au 30 octobre (vacances scolaires) : rue des Ponts Sud et rue Raymond-Lecerf Ouest
- Phase 3 : du 1^{er} au 15 novembre : rue des Ponts Nord
- Phase 4 : du 15 au 30 novembre : RD943-rue du Gros-Moulin Ouest
- Phase 5 : du 30 novembre au 30 décembre : RD943-rue du Gros-Moulin Est

Les rues concernées par les travaux sont susceptibles d'être barrées à la circulation (hors riverains) ou mises en circulation alternée.

> Le plan de phasage prévisionnel est à retrouver sur amilly.com



Les travaux ont débuté fin août par la rue Raymond-Lecerf.



AGGLOMÉRATION

L'hôtel communautaire - 1, rue du faubourg de la Chaussée à Montargis.

Qu'est-ce que l'AME ?

Organisation politique de l'Agglomération montargoise (AME), le conseil communautaire présidé par Jean-Paul Billault, maire de Solterre est en place.

L'Agglomération montargoise (AME) est une communauté d'agglomération, structure administrative de coopération intercommunale de communes exerçant des compétences en commun.

Les représentants de l'AME sont désignés parmi les élus des communes membres. Le maire d'Amilly Gérard Dupaty, (1^{er} vice-président) et Baudouin Abraham, conseiller communautaire, sont membres du bureau.

Compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires. L'AME exerce des compétences obligatoires, certaines avec un mode de gestion délégué (syndicat ou délégation de service public), et à un niveau d'intérêt communautaire*. Elle crée et aménage les zones d'activité, soutient les activités commerciales et promeut le tourisme. Elle élabore des documents d'urbanisme notamment le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements, crée des zones d'aménagement concerté, organise la mobilité. Elle gère la politique de la ville (politique de cohésion sociale à

destination des quartiers défavorisés) via un "contrat de ville" et aménage des aires d'accueil des gens du voyage. La collecte et le traitement des déchets lui reviennent.

Ses compétences optionnelles sont la voirie d'intérêt communautaire ; l'eau et l'assainissement ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Enfin, l'AME prend en charge des compétences supplémentaires, non spécifiées dans la loi, par exemple la gestion du cimetière, des columbaria et l'exploitation du crématorium situé à Amilly.

Principaux dossiers. La construction d'une usine de potabilisation au captage de la Chise à Amilly, l'aménagement de la caserne Gudin ou encore la requalification du port Saint-Roch figurent parmi les principaux dossiers à traiter pour l'avenir du territoire.

*L'intérêt communautaire permet de laisser au niveau communal la mise en œuvre d'actions intéressantes à titre principal une commune et de transférer à l'échelon intercommunal les missions nécessitant d'être exercées sur un périmètre plus large.

LA COMPOSITION DU CONSEIL

15

Communes membres

57

Représentants élus des communes

10

Élus amillois.
Le nombre de sièges dépend de la démographie



NOUVEAUTÉ

© École municipale d'art d'Amilly et Les Tanneries - CAC

La presse de Georges Thouvenot

Atelier de gravure à l'École d'art

Grâce à l'acquisition d'une presse, l'ouverture d'un atelier de gravure pérenne dès la reprise des cours le mardi 15 septembre va permettre à l'École municipale d'art d'étendre son offre artistique et pédagogique.

La presse en question n'est autre que celle de Georges Thouvenot, artiste, fondateur des Amis du vieux Montargis décédé en 2008 (*lire l'encadré "Qui était Georges Thouvenot ?"*). Soucieux de perpétuer la mémoire autour de l'œuvre de son père, étroitement liée au territoire du Gâtinais, son fils Jean-François Thouvenot avait sollicité la Ville d'Amilly pour la reprendre. Les Tanneries - Centre d'art contemporain et l'École municipale d'art accueillent désormais le fameux outil. Cette transmission semblait presque évidente, tant Georges Thouvenot, également professeur d'arts plastiques au Lycée en Forêt notamment, était attaché à la conservation du patrimoine et à l'éducation artistique et culturelle.

Tereza Lochmann, pour ouvrir la voie

Afin d'incarner cette belle histoire et de mettre en œuvre(s) cette renaissance, l'artiste Tereza Lochmann est accueillie en résidence depuis le 10 septembre, jusqu'au 20. Née à Prague en 1990 et diplômée de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris où elle travaille et réside, Tereza Lochmann a fait de

la gravure son médium de prédilection. Son travail consiste notamment à en détourner la pratique classique pour la rendre contemporaine, expérimentale et vivante. Chez elle, les notions de récupération et d'assemblage marquent autant les procédés que la démarche.

Au cours de sa résidence, elle accompagne le lancement de l'atelier de gravure en conseillant les enseignants de l'École et l'équipe du centre d'art sur sa mise en fonctionnement et en assurant leur formation. À travers l'élaboration et la réalisation d'un projet d'œuvre collective, elle anime par ailleurs des stages d'initiation à la gravure auprès des élèves de l'École jusqu'au 19 septembre. Cette résidence est née d'une collaboration avec la DRAC-Centre Val de Loire par l'intermédiaire de la Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques du Cher, dans le cadre du dispositif "Été culturel et apprenant" mis en place par le Ministère de la Culture.

Les inscriptions à l'École d'art sont encore ouvertes ! Découvrez l'école en vidéo sur amilly.com à la rubrique Ville des arts. Contact 02 38 85 28 50 / contactecoleart@amilly45.fr

Qui était Georges Thouvenot ?



Artiste peintre, illustrateur et graveur né à Paris en 1909. Il intègre l'École Estienne en 1924 puis les Beaux-Arts trois ans plus tard et obtient en

1934 le 2^e Prix de Rome de gravure avec "Le remord d'Oreste". Devenu professeur d'arts plastiques, il est nommé à Montargis en 1943 et se consacre dès lors à l'enseignement au collège Gambetta d'abord puis au Lycée en Forêt. Il continue son activité artistique et s'investit dans la vie gâtinaise en tant que membre actif de la Société d'émulation. Il fonde en 1973 l'association les Amis du Vieux Montargis avec son épouse France et Henri Perruchot. Ses œuvres illustreront les bulletins de ces associations de nombreuses années. Véritable chroniqueur de la région, il publie trois albums sur Montargis, les églises et la campagne gâtinaise.

LES ATELIERS À LA MAISON CONTINUENT !

Créés pendant le confinement, les Ateliers à la maison ont vocation à perdurer. Toujours en ligne et accessibles depuis le site <https://contactecoleart.wixsite.com>, ils prennent deux formes : la première

propose un contenu pédagogique destiné aux élèves de l'école d'art afin d'assurer une continuité en période de vacances scolaires et d'offrir d'autres types d'apprentissages et de pratiques liés

au numérique ; la seconde se compose d'ateliers de création ouverts au grand public, enfants comme adultes, élaborés par l'équipe d'accueil et de médiateurs-plasticiens.

À l'heure d'imprimer le magazine Espaces, les élus de la liste "Amilly Horizon 2030" ne nous avaient pas fait parvenir leur tribune.



Christian Daunay,
Commission :
Affaires sociales / Petite Enfance

Courrier à adresser en mairie
> christian.daunay@amilly45.fr



Catherine Lotte,
Commissions :
Éducation/Enfance
Sports/Jeunesse

Courrier à adresser en mairie
> catherine.lotte@amilly45.fr



Grégory Gaboret,
Commission :
Finances

Courrier à adresser en mairie
> gregory.gaboret@amilly45.fr



Stéphanie Pichon,
Commissions :
Affaires culturelles/Jumelages
Développement durable/Mobilité
Travaux/Aménagement du territoire/
Commande publique

Courrier à adresser en mairie
> stephanie.pichon@amilly45.fr

Extrait du règlement intérieur du Conseil Municipal (article 35) voté lors de la séance du 22 octobre 2014 "Le Maire, en tant que Directeur de la publication, ne saurait contrôler le contenu des articles publiés qui n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs" (CE, 7 mai 2012, élections cantonales de Saint Cloud, n° 353536). Les textes sont placés sous l'entière liberté et responsabilité de leurs auteurs, mais les attaques et mentions diffamatoires, injurieuses ou discriminatoires ne sont pas admises."

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Manel BELKACEMI, Joseph MARTIN, Célia FOREST, Milann LUKUMU MAYINDU, Kaïss GAZENGEL AZEVEDO, Hermann KOUAKOU, Julian PRESLE, Chelsea PACOT, Kate BAMBA, Cloé MORIN, Emma LOUREIRO, Isis KREIT, Ishak GÜR, Ilan TRANAIN, Joseph DEKAHE, Liam BISSONNIER, Maël BISSONNIER, Adam et Amine FAQIR, Margaux SCHEFFER, Mila DEPARDIEU, Greg MONGIAT, Ayoub LHOMME, Julyan GIRARD RAMADOUR, Owen PIERRATTE, Solveig LENOUEVEL, Shadrack BOUKONGOU, Giulia MERIAUX COUTANT, Lowen CHEVREAU, Madina DIA, Ilyès GDAIEM, Laurelyn PLUVIEUX, Fares-Ahmed BOUZANA, David GHEORGHE, Gaël BONIN-BOUCHELLIGA, Léa MICOUD, Amjad CHHAB, Alissa DOGANTEKIN, Tyliam CAMBIER, Maxence PARISY DESOL, Cléa GOISET, Raphaël LHOMME.

DÉCÈS :

Eugénie KRAWEZUK épouse KLÉPANDY, Paul RAIMBAULT, Christian DUBOIS, Renée COURILLON veuve WALLET, Séka ASSI, Lucien CLAEYS, José de ALMEIDA PACHECO, Francis LINARD, Robert DIEZ, Suzanne CLIQUET veuve BAILLY, Louisette LETOURNEAU veuve NICHON, André COMPIN, Liliane BRÉCY veuve THIÉBART, Lin MESSAOA, Michèle TILLIER, Philippe GOUJON de BEAUVMIER, Gilberte LASSEUR veuve FRANT, Gisèle BOLMIER veuve BÉZILLES, Raymond

EBRARD, Marcel LAGRAVE, Yvonne LE BARILLEC veuve BRÉGÉ, Mauricette VILLOING veuve LELONG, Carolina MARTIN née CASTIGLIONI, Marcel JOINT, Denis MARQUIS, Gilbert CAILLARD, Joao de Deus LOBO, Daniel PIERRATTE, Michel LEPOURTOIS, Jean CHEVALLIER, Silvano BAGGIANI, Roméo ROSSI, Colette BERQUET née GUILLAUME, Gabrielle CORNU veuve BOUDIN, Lucette SAINT-GEORGES veuve JOBERT, Henri PIERRE-JUSTIN, Maurice TAILLEBOIS, Alphonse BAUMGARTEN, Marcelle BOUTHILLIER veuve CACHON, Arlette CONSTANT, Guy BERRY, Jeannine PARIS, Suzanne MABILLAT, Jeannine CHAUMERAT veuve GRANGER, Noël THUILLIER, Bernard CLUZELAUD, Yvette DAGUERRE, Luis da SILVA ELEUTERIO, Odette LAGARDE veuve VERHILLE, Paulette POTIER veuve BILLAULT, Claudine PASSEREAU née MORLAT, Yvette CHALLE veuve GRABOWSKI, Marie BURIOT, Jeanne ASSELINEAU veuve LAGARDE, Colette BARBE, Jean DELAMOUR, Claude VILLAIN, Danielle DION épouse POINTEAU, Irène CAILLIOT veuve MERLE, Olga CHAUVEAU veuve BLANCHET, Elise ROSSI veuve LEMERCIER, Louise DRURE, Pierre LABOURDETTE, Lucette VARIE, Madeleine PARQUET veuve DOMINICE, Odette GILLES épouse MACCHINI, Maurice METIER, Carmen MARTINEZ veuve AGUILERA, Germaine BERTON veuve DESMONS, Roland ASTOR, Renée LANGUMIER épouse LINARD, Lydie PINON épouse REY, Georgette ROSE épouse FRÉGY, Jacques COURTAT, Rolande CHERRIER veuve BESNARD, Héliane BEZARD veuve CHAUVET, André LARGEMAIN, André GUITARD, Marcelle LAPIER veuve DELSOÛT, Marc PANDEVANT, Danielle PÉPIN, Gérard RAFFARD, Ginette LACROIX veuve CORNU, Janique CANNEAUX, Robert TESTARD, Nelly DOBY.

ESPACES *Le magazine de la ville d'Amilly*

Directeur de la publication : Gérard DUPATY - Responsable de la rédaction : Marie-Laure CARNEZAT - Rédaction : Mylène JOURDAN

Réalisation : service Communication - communication@amilly45.fr - Tél. 02 38 28 76 25 - Site internet de la ville : amilly.com

Crédits photos : DR - Icônes : Flaticon

Photo de couverture : DR

Pour toutes vos suggestions, merci d'adresser un mail à communication@amilly45.fr à l'attention du responsable de service : Nicolas TAGOT

Imprimé en France sur papier recyclé et certifié FSC : Imprimerie Leloup

La plaque de cocher de St-Firmin

Elle se fait discrète, accrochée à la façade d'une maison de la rue Francis-Prieur... La plaque de cocher restaurée récemment par Nicolas Jamois (la 467^e à son actif!), membre de l'association Henri Bouilliant, indique les directions de la route départementale n°13 (aujourd'hui D93) reliant Montargis à Saint-Fargeau.

Installées à partir de 1846 pour faire suite à une circulaire de 1835 imposant la pose de signalétique routière sur le territoire, ces plaques en fonte, aux lettres en relief, ont été inventées par Charles-Henri Bouilliant. L'apparition d'autres types de panneaux ainsi que l'essor de l'automobile à moteur signera leur déclin dans les années 30.

L'aviez-vous remarquée ? La ville compte une autre plaque de cocher - en émail celle-ci - rue de la Mairie.



RegArts

Cette chaise tubulaire vous rappelle quelque chose ? Normal, elle est l'œuvre des Simonnet, ce couple d'artistes domicilié à Griselles à l'origine de la sculpture "Polymorphe" exposée au Parc des Terres-Blanches, dont les enfants amillois ont fait leur jeu favori. Leur chaise géante, présentée à partir du 10 octobre dans le parc du centre d'art, troublera vos perceptions d'échelle, jouant du paradoxe entre ses immanquables proportions et son inutilité pratique.

 lestanneries.fr



La Chaise - Les Simonnet

#MonAmilly



Astrophotographe amateur, Philippe Jollet nous donne à voir le ciel amillois illuminé de nuages noctulescents. Surtout, on aperçoit au centre la comète C/2020 F3 (Neowise) passée au plus près de la Terre l'été dernier.

Cette photo a été prise le 8 juillet dernier à 4h20 avec un APN Canon EOS 700D doté d'un objectif Canon 50mm f/1.8. Pour les réglages : focale f/5, temps de pose 6s, iso 1600.

Donnez-nous à voir votre Amilly ! Vous appréciez un détail architectural, un décor naturel remarquable ? Publiez votre photo sur les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook) avec le hashtag #MonAmilly ou envoyez-la à communication@amilly45.fr. Vous la retrouverez peut-être dans un prochain numéro de votre magazine municipal Espaces !

SAISON MUSICALE

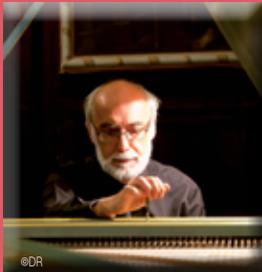
2020 2021



ENSEMBLE
PERSPECTIVES
Vend. 11 sep.
20h30
Espace
Jean-Vilar



S. TEMMINGH
& W. WEIDANZ
Dim. 27 sep.
18h et 20h
Église
Saint-Martin



L. GHIELMI
CONCERT
D'ORGUE
Dim. 11 oct.
18h
Église
Saint-Martin



ENSEMBLE
J. MODERNE
Dim. 8 nov.
14h30 et 18h
Église
Saint-Martin



LA FENICE
Dim. 22 nov.
15h et 20h
Église
Saint-Martin



CLEMATIS
CONCERT
DE NOËL
Dim. 13 déc.
18h30 et 21h
Église
Saint-Martin



TRIO
J. TAYLOR
J. CHAUVIN
V. JULIEN-
LAFERRIÈRE
Dim. 17 janv.
18h
Espace
Jean-Vilar



SOLLAZZO
ENSEMBLE
Dim. 31 janv.
17h et 20h
Église
Saint-Martin



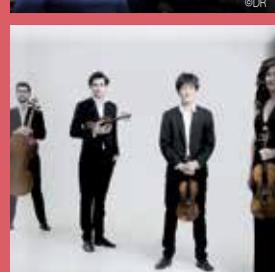
ENSEMBLE
DIDEROT
Dim. 14 fév.
18h
Espace
Jean-Vilar



ENSEMBLE
LES SURPRISES
Dim. 28 mars
18h
Église
Saint-Martin



ENSEMBLE
A NOCTE
TEMPORIS
Dim. 18 avril
18h et 20h
Église
Saint-Martin



QUATUOR
HANSON
Vend. 7 mai
20h30
Espace
Jean-Vilar

Plus d'informations sur
amilly.com



DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Apprenons les bons réflexes!



INFORMATIONS
PRATIQUES

FICHE À CONSERVER

EN CAS D'URGENCE

Sapeurs pompiers :	18 ou 112
SAMU :	15
Police nationale :	17
Gendarmerie :	17
Police municipale :	02 38 28 76 00
C.H.A.M. :	02 38 95 9111
GDF (sécurité dépannage) :	0 800 47 33 33
Urgence dépannage électricité :	0 972 675 045
Urgences dépannage eaux :	0 977 401 128

MÉDIAS

France Inter :	FM 102.9
France bleu - Orléans :	FM 100.9
France-Bleu - Montargis :	FM 106.8
Vibration :	FM 93.4

OÙ SE RENSEIGNER

En mairie d'Amilly : **02 38 28 76 00** - www.amilly.com
 En Préfecture : **02 38 81 40 00** - www.loiret.pref.gouv.fr
 Météo-France : www.meteofrance.com et www.vigicrues.gouv.fr
 Service de prévision des crues : **0 825 15 02 85**



Amilly
Ville des Arts

GUIDE À CONSERVER

<http://www.georisques.gouv.fr/>



INONDATIONS

☛ AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde ; disposer d'un poste de radio à piles et de piles de rechange ; prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves ; faire une réserve d'eau potable ; rassembler papiers, argent, médicaments, lampe de poche... (pour une éventuelle évacuation).

☛ PENDANT

Fermer les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations ; couper les alimentations en gaz et en électricité ; se réfugier dans les étages ; écouter la radio pour connaître les consignes à respecter ; ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) ; évacuer que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ; signaler votre départ à vos proches.

☛ APRÈS

Attendre la fin de l'alerte pour sortir ; ventiler les pièces (solution préférable au chauffage) ; désinfecter tout le logement ; ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques ; chauffer ensuite dès que possible ; constituer le dossier assurance.



CANICULE

☛ AVANT

S'inscrire en mairie pour les personnes qui se sentent vulnérables ; limiter les déplacements ; écouter et respecter les consignes diffusées.

☛ PENDANT

Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais ; se rafraîchir, mouiller votre corps plusieurs fois par jour ; boire fréquemment et abondamment même sans soif ; éviter de sortir aux heures les plus chaudes (11h- 21h) ; ne consommer pas d'alcool, éviter les boissons à forte teneur en caféine ou en sucre ; maintenir si possible votre maison à l'abri de la chaleur (en fermant les volets) ; éviter les activités extérieures nécessitant de fortes dépenses d'énergie (sport, jardinage, bricolage) ; si vous devez sortir, porter un chapeau, des vêtements légers ; si une personne est victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appeler le SAMU en composant le **15** ou les pompiers (**18 ou 112**) ; penser à aider les personnes dépendantes en leur proposant régulièrement des boissons, à appeler vos voisins ou amis âgés et handicapés pour prendre de leurs nouvelles ; écouter et respecter les consignes diffusées.

☛ APRÈS

Attendre que l'épisode de canicule cesse pour reprendre une activité normale.



NEIGE ET VERGLAS

☛ AVANT

Protéger vos installations du gel et saler les trottoirs devant votre domicile ; stationner votre véhicule hors des voies de circulation ; prévoir des couvertures, des vêtements chauds et quelques provisions (eau potable, ...).

☛ PENDANT

Écouter et respecter les consignes diffusées ; **limiter vos déplacements mais si vous devez circuler** : se renseigner sur les conditions de circulation ; respecter les restrictions de circulation, prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée ; signaler votre départ et la destination à vos proches.

Si vous sortez de chez vous : éviter les expositions prolongées au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides ; veiller à un habillement adéquat (plusieurs couches de vêtements, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).

☛ APRÈS

Attendre la fin de l'alerte pour sortir de chez vous ; déssaler votre véhicule ; dégager la neige devant votre domicile ; évaluer la situation et les dégâts ; constituer le dossier assurance.



TEMPÊTES ET ORAGES

☛ DÈS L'ALERTE

Mettre à l'abri les animaux et le matériel pouvant être emportés par le vent. Fixer les objets sensibles aux effets du vent ; fermer portes, fenêtres et volets ; se réfugier dans un abri en dur, éviter toute sortie et limiter vos déplacements.

☛ PENDANT

Rester à l'abri ; s'informer des messages météo et du niveau d'alerte électriques ; si vous êtes dehors, éviter de marcher sur les trottoirs afin d'éviter toute chute de tuiles, pots de fleurs, antennes... ; éviter de circuler dans des zones boisées ; rouler à faible allure en cas de déplacement ; ne pas toucher aux fils électriques tombés sur la chaussée ; ne pas intervenir sur votre toiture ; prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau.

☛ APRÈS

Réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment) ; couper branches et arbres menaçant de tomber sans prendre de risque ; évaluer les dangers et dégâts ; signaler les dégâts à l'assurance ; respecter les priorités imposées aux services chargés de remettre en état.



PANDÉMIE

☛ DÈS L'ALERTE

Éviter les rassemblements de population ; ne pas prendre les transports collectifs ; rester si possible à votre domicile ; écouter les consignes des autorités par les médias locaux ; si vous avez des symptômes, appeler le **15** ou votre médecin traitant ; écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (radios conventionnées par le Préfet)

- France Inter : FM 102.9 / France Bleu - Orléans : FM 100.9
- France-Bleu - Montargis : FM 106.8 / Vibration : FM 93.4

☛ PENDANT

Écouter et respecter les consignes diffusées ; selon la nature de la pandémie, virus grippal ou Covid : porter un masque chirurgical ou de protection FFP2

si vous devez entrer en contact avec d'autres personnes contaminés ; virus Zika : porter des vêtements longs, en utilisant des répulsifs cutanés.

Respecter les règles d'hygiène de base : lavage régulier des mains ; recourir à la vaccination si possible pour les personnes ou animaux vulnérables ; rester solidaire avec le voisinage pour l'aide aux personnes fragiles ; participer, autant que faire se peut, à l'effort de continuité de la vie du pays.

☛ APRÈS

Attendre que l'épisode pandémique cesse pour reprendre une activité normale.



MOUVEMENTS DE TERRAIN

☛ AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde ; avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, faire faire si possible une étude de sols ; si une cavité existe, ne jamais condamner les accès ni boucher les puits de ventilation, ne jamais remblayer la cavité avec des matériaux inadaptés ou y évacuer ses eaux usées ou pluviales ; étudier les clauses de son contrat d'assurance.

☛ PENDANT

S'éloigner de la zone dangereuse ; ne pas revenir sur ses pas ; évacuer les bâtiments sans utiliser les ascenseurs ; ne pas entrer dans les bâtiments proches ; couper l'électricité et le gaz ; prévenir les services de secours.

☛ APRÈS

Se mettre à la disposition des secours ; évaluer les dégâts et les dangers ; ne rétablir le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dégât ; ne revenir à son domicile qu'après en avoir reçu l'ordre des autorités.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

☛ AVANT

S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde ; s'informer sur les consignes de confinement.

☛ PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte :

Pompiers : 18 ou 15 - Police ou gendarmerie : 17. Préciser si possible le lieu exact, le nombre de victimes et la nature du sinistre ; s'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ; respecter les consignes.

En cas de nuage toxique : ne pas s'exposer au nuage toxique ; s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche ; boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) et arrêter les ventilations et les climatisations ; ne pas téléphoner (sauf nécessité absolue) ; ne pas fumer (ni flamme, ni étincelle) ; ne pas aller sur les lieux de l'accident.

☛ APRÈS

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

INFORMATION pour le recensement des personnes vulnérables

Pour signaler une personne fragile susceptible de souffrir de la canicule ou du grand froid, contacter le Centre Communal d'Action Sociale. Le Centre tient un registre permettant une veille sociale et médicale auprès des personnes recensées en cas de canicule, de grand froid ou de pandémie.

L'inscription se fait par la personne elle-même ou un proche,

par mail : social@amilly45.fr - Tél : 02 38 28 76 60 / 02 38 28 76 56

Courrier : Mairie d'Amilly CCAS -3, rue de la Mairie 45209 Amilly cedex



BULLETIN d'INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES DU CCAS D'AMILLY
Prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone portable : N° de téléphone fixe :

Date de naissance :

Situation familiale : en couple personne seule

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatique ou autres :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée résidant à domicile
(Cocher les cases correspondant à votre situation)

.../...



NUCLÉAIRE

← AVANT

S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde ; s'informer sur les consignes de confinement et le lieu de distribution le plus proche pour les comprimés d'iode ; prévoir un poste de radio à piles et des piles de rechange ; prévoir un kit d'urgence qui comprend vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et des boissons.

← PENDANT

Rejoindre le bâtiment en dur le plus proche ; écouter la radio pour connaître les consignes à suivre ; s'approvisionner en comprimés d'iode sur demande des autorités préfectorales ; se mettre à l'abri avec une réserve d'eau, fermer portes et fenêtres, boucher les aérations, ventilation et climatisation ; éviter de téléphoner (sauf nécessité absolue) pour ne pas saturer les réseaux ; ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils seront mis à l'abri par les enseignants ; si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous si possible ; ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation du préfet (dans ce cas, emmener votre kit d'urgence).

← APRÈS

Respecter les consignes données par les autorités ; ne consommer pas de fruits, de légumes ou l'eau du robinet sans l'aval des autorités.



ATTENTAT

← AVANT

Analyser les vulnérabilités de son établissement ; mettre en place des moyens d'alerte spécifique ; anticiper l'attaque en préparant une mallette de crise ; rester attentif aux attitudes laissant supposer un repérage, un colis suspect, un livreur aux horaires inhabituels.

← PENDANT

Identifier la nature et le lieu de l'attaque et déclencher le système d'alerte spécifique.

S'échapper : connaître le lieu du danger et s'assurer de pouvoir s'échapper sans risque ; prendre la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu ; laisser ses affaires sur place ; aider si possible les autres personnes à s'échapper et dissuader ceux qui veulent rentrer dans la zone de danger.

S'enfermer, si c'est la seule solution : enfermez-vous dans un endroit hors de portée des agresseurs ; condamner la porte. Éteindre les lumières et respecter un silence absolu ; s'éloigner des murs, portes, fenêtre et s'allonger sur le sol derrière des obstacles solides ; attendre l'intervention des forces de l'ordre.

Alerter : une fois en sécurité, prévenir les forces de sécurité (17, 112 ou 114) ; évacuer calmement avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être aperçu comme suspect ; signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

← APRÈS

Évacuer calmement avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être aperçu comme suspect ; signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.



Cette inscription n'a aucun caractère obligatoire et les données qui seront transmises resteront confidentielles.

Afin d'être en conformité avec le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, la Ville s'engage à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer votre dossier et à permettre sa gestion d'ensemble (inscription et suivi)

Elles sont réservées à l'usage exclusif du service des Affaires Sociales et du 3^e âge et ne peuvent être communiquées. Leur conservation n'excèdera pas le délai nécessaire à l'exécution de la procédure pour laquelle ces données auront été communiquées. Conformément à loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles communiquées.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service Affaires Sociales/3^e âge par voie électronique à l'adresse mail suivante : social@amilly45.fr

Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Coordonnées de la personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone portable : N° de téléphone fixe :

Lien de parenté :

Demande effectuée par :

- La personne concernée
- Son représentant légal

- Son fils, sa fille
- Autre (précisez le nom du demandeur et sa qualité)

Fait à AMILLY, le __ / __ / 2020

Signature,